Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212902019-20251216-DCM202512072-DE

PLOUMOGUER

TI-KÊR PLONGER

Séance ordinaire du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre, dix-neuf heures.
Le Conseil Municipal de la commune de PLOUMOGUER légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle CARIOU, Maire.
Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mme Josiane CARIOU, Christine LETOURNEL, Denis LEGRAND, Tiphaine FLOCHLAY, Valérie LE BOUCHER et Patrice COATANÉA, absents excusés ayant donné respectivement pouvoir à Mme Gisèle CARIOU, Hervé QUINQUIS, Joël PERCHOC, Karine KÉRÉBEL et Solène HÉLIÈS.
Le quorum a été atteint avec 11 présents.
M. Hervé QUINQUIS a été désigné secrétaire de séance.

Délibération DCM n°2025-10-54 CESSION ANCIENNES TOILETTES LAMBER

Mme le Maire rappelle la délibération prise au dernier conseil qui a acté la désaffection de l'usage public de ce local.
L'association souhaite agrandir son local intérieur.

Vu l'avis favorable de la commission plénière,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant l'intérêt de clarification des limites privées et publiques de cette cession,

Décide de céder au demandeur l'ancien WC de Lamber
Décide de fixer le prix de 10€/m²
De dire que les frais inhérents à la vente sont à la charge de l'acquéreur

Résultat du vote : unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,
Gisèle CARIOU